



# CONTRAT DE DISTRIBUTION

## Avec Agnès FAHYS

### (Les jardins au Village)

#### ENGAGEMENT DE L'AGRICULTRICE (TEUR)

Produire des légumes issus d'une agriculture respectueuse de l'environnement, sans pesticides ni engrais issus de la chimie de synthèse et non utilisables en agriculture biologique sur une surface cultivée de taille humaine. Être transparent, accueillir les amapiens(es) sur son exploitation. Mettre en production des variétés originales, de bonnes qualités gustatives et adaptées à ses pratiques culturales.

#### LA SAISON

La période de distribution s'étale en principe à partir du mois de juin jusqu'au mois de décembre et correspond à 26 paniers. Toutefois, cette distribution est conditionnée par la récolte et peut être modifiée en fonction des aléas climatiques, des rendements agricoles ou encore toute autre circonstance échappant au contrôle de l'agricultrice. Il est possible également que l'agricultrice fasse une distribution pendant une ou plusieurs semaines qui correspondent à deux paniers ou lieu d'un en cas notamment de récoltes plus importantes.

Il est également ici précisé qu'au-delà de 26 paniers et si la récolte le permet, l'agricultrice pourra proposer des paniers supplémentaires tarifés en dehors du présent Contrat. Les prix seront alors communiqués une semaine avant ladite distribution.

#### COMPOSITION DU PANIER

Le contenu du panier est constitué, dans la mesure du possible, d'au moins 5 variétés de légumes ou fruits différentes. Pour un demi- panier, 3 variétés minimum seront présentes. **En fonction des aléas climatiques et de l'avancée de la production, des produits maison, dérivés du jardin, pourront être mis en remplacement dans les paniers (compotes, confitures, jus de pommes, pickles...).** Aucun remboursement ne sera possible.

#### CHOIX DU CONTRAT

Le contrat permet de souscrire à une part ou à une demi-part, dans la limite de 25 parts réservées à l'AMAP-Les paniers piroulets.

Merci de cocher la case souhaitée.

PANIER	PART	DEMI-PART
Normal	<input type="checkbox"/> 456 €	<input type="checkbox"/> 228 €
Soutien	<input type="checkbox"/> 536 €	<input type="checkbox"/> 268 €

\* Soumis à l'ACCORD PREALABLE du conseil d'administration de l'AMAP.

Deux "contrats soutiens" permettent le financement d'un contrat solidaire.

Solidaire*	<input type="checkbox"/> 296 €	<input type="checkbox"/> 148 €
------------	--------------------------------	--------------------------------

#### ENGAGEMENT DES AMAPIENS-NES

Nom et Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel(s) : \_\_\_\_\_

Je m'engage sur les points suivants **en cochant les cases** :

- J'adhère à l'AMAP Les paniers piroulets – je remplis le formulaire d'adhésion, accepte la charte et paie ma cotisation annuelle (voir Bulletin d'adhésion).
- Je suis responsable de mon panier et doit donc trouver un(e) remplaçant(e) en cas d'absence ponctuelle. Il est impératif de prévenir en cas d'impossibilité d'enlèvement, via WhatsApp ou sms, si possible avant le début de la distribution. Dans ce cas, le panier sera redistribué entre les amapiens. En cas d'information tardive, le panier non enlevé sera mis à disposition lors de la distribution suivante.

## SAISON 2026

- En cas de désengagement en cours de saison, je dois trouver un(e) remplaçant(e).
- Je participe à l'organisation d'au moins deux distributions et au fonctionnement de l'AMAP.
- Je participe à au moins un chantier du champ sous la forme de mon choix.

## RÈGLEMENTS

Le contrat doit être rendu avec la totalité des paiements avant le 29 décembre 2026.

Merci de nous indiquer votre moyen de paiement parmi les choix suivants :

- (à privilégier) par **VIREMENT** sur le compte ci-dessous :

Crédit Mutuel BIC : CMCIFR2A – IBAN FR76 1027 8080 0300 0230 9530 336

- Par **ESPÈCES** : en une fois, au début de l'année
- Par **CHÈQUES** à l'ordre d'Agnès FAHYS. La somme due peut-être répartie entre 1 et 9 paiements entre **Mars 2026 et novembre 2026**. L'ensemble des chèques dûment remplis doit être donné avec le contrat et sont ensuite encaissés à la date convenue. **Un premier encaissement se fait à la réception du contrat pour un montant minimum de 2/10-ème du contrat choisi.** Le premier paiement est encaissé en Mars car il permet d'avoir de la trésorerie pour financer l'achat de matières premières nécessaires à la production (semences, plants, terreau...)

NOMBRE DE CHEQUES POUR PAIEMENTS EN PLUSIEURS FOIS		TYPE DE CONTRATS					
		1 PART			½ PART		
		Solidaire	Normal	Soutien	Solidaire	Normal	Soutien
Chèque de 2/10-ème	1	59,20	91.20	107.20	29.60	45.60	53.60
Chèque de 1/10-ème	2	29,60	45.60	53.60	14.80	22.80	26.80
Chèque de 1/10-ème	3	29,60	45.60	53.60	14.80	22.80	26.80
Chèque de 1/10-ème	4	29,60	45.60	53.60	14.80	22.80	26.80
Chèque de 1/10-ème	5	29,60	45.60	53.60	14.80	22.80	26.80
Chèque de 1/10-ème	6	29,60	45.60	53.60	14.80	22.80	26.80
Chèque de 1/10-ème	7	29,60	45.60	53.60	14.80	22.80	26.80
Chèque de 1/10-ème	8	29,60	45.60	53.60	14.80	22.80	26.80
Chèque de 1/10-ème	9	29,60	45.60	53.60	14.80	22.80	26.80
Total en euros		296.00	456.00	536.00	148.00	228.00	268.00

En cas de règlement par chèque, le contrat et le paiement doivent être déposés dans la boîte aux lettres de la mairie de PIREY, avec information de ce dépôt en envoyant un e-mail à l'AMAP : [amapirey@gmail.com](mailto:amapirey@gmail.com)

En cas de règlement par virement bancaire, le contrat peut être transmis par courriel à l'adresse suivante : [amapirey@gmail.com](mailto:amapirey@gmail.com)

## LIEU ET JOUR DE LIVRAISON

Merci de cocher la case du jour de livraison souhaité

- Le **lundi** de 18h à 19h à l'Espace Victor Hugo à Pirey (patio de l'Accueil de jour)
- Le **jeudi** de 18h à 19h à l'Espace Victor Hugo à Pirey (patio de l'Accueil de jour)

## WHATSAPP

J'accepte de faire partie du groupe WhatsApp « AMAPIREY – LEGUMES » afin de pouvoir bénéficier d'une information rapide et directe en cas de besoin (retard ou changement dans la livraison de la part d'Agnès, impossibilité de venir récupérer son panier de la part de l'amapien(ne) ...)

- OUI, numéro de téléphone à utiliser : \_\_\_\_\_
- NON

Fait à : \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_

L'Amapien(ne)

Signature : \_\_\_\_\_

Agnès FAHYS

Signature : \_\_\_\_\_